

à ses cris de haine contre les *rypus*, des paroles de reconnaissance pour "ce pape qui, lui du moins, songe aux déshérités d'ici-bas," et qui sait comprendre les "aspirations démocratiques de l'avenir."

Autre signe du temps : dans un grand nombre de ces réunions publiques et populaires, des prêtres, (en particulier l'abbé Garnier, l'intrépide missionnaire,) prennent, chaque jour, la parole. Chose curieuse : après avoir d'abord salué par des huées et des clameurs sauvages l'apparition de ces "*calotins*" et de ces "*ensoutanés*," nos démocrates se calment peu à peu et finissent par prêter l'oreille à ces représentants de l'Eglise.

C'est, qu'après tout, (me disait, l'autre jour, un révolutionnaire, orateur de carrefour de la pire espèce,) les *calotins* et les "*curés*" ne roulent pas carrosse ; quand ils ont quelques sous, ils bâtissent des orphelinats pour nos *mioches* (1) et des asiles pour nos vieux . . . tandis que ces canailles de juifs nous volent, nous pillent, entassent des millions et, quand ils sont devenus les "maîtres, ne nous donnent en retour que des coups de bâtons ou des coups de fusils !"

Et moi, pendant ce temps, je me disais : — l'Eglise, qui a civilisé jadis les barbares, est bien de force à christianiser les masses populaires qui, de nos jours, marchent à l'assaut de notre société vermoulue. — "Fort bien, m'objecta un bon bourgeois, à qui je faisais part de mes pensées ; mais, en attendant, les trônes et les institutions séculaires s'écroulent ; les bases de la société, la propriété, la famille, chancellent et menacent ruine ; le vieux monde semble près de sombrer ! . . ." — "Qu'importe, répondis-je. Le pape infallible demeure, et, pour restaurer tout cela, pour sauver au besoin le monde de la ruine, le Pape infallible suffit."

Lorsqu'on voit les choses sous cet aspect, il faut avouer que nos députés et notre parlement semblent grotesques, pour ne pas dire autre chose. Les voilà qui, pour l'instant, s'occupent d'une loi nouvelle contre les associations religieuses. Nul couvent ne pourrait se former sans l'agrément de nos ministres ; toute congrégation qui ne se ferait pas reconnaître et autoriser en due forme, serait dissoute, dans l'espace de trois mois ; les religieux et religieuses ne pourraient posséder autre chose que la maison qu'ils occupent. Quant aux grands ordres religieux, dont le supérieur général réside à Rome, ils seraient sans pitié opprimés et bannis du pays. La sanction de ces beaux règlements serait d'énormes amendes et la *prison* . . . on n'ose pas encore parler de la guillotine. Le projet, présenté à la Chambre, a suscité des orages. Le ministère qui, ces temps derniers, avait, (suivant un vieil et irrespectueux adage,) trop mangé de prêtre et de moine, en est bel et bien . . . *crêté* et a fait la culbute. On en prépare un autre

---

(1) Nos enfants.